



Devenir Propriétaire et locataire

Par **Famoul**, le **28/10/2019** à **19:00**

Bonjour
Je suis locataire HLM et j'ai acheté mon logement , j'attends le RDV pour la signature de l'acte authentique devant notaire en 2020 (promesse déjà signée) , la semaine dernière je reçois une attribution d'un logement d'HLM autre que mon bailleur actuel
Est-il possible de l'accepter sans risquer des pénalités (sachant que ma fille a 16 ans et va vouloir s'installer seule à ses 18 ans)
Vous en remerciant pour votre réponse

Par **clall**, le **13/12/2019** à **17:29**

Bonjour,
Si je comprends bien, vous voulez donner le logement HLM qu'on vous a attribué à votre fille quand elle aura ses 18 ans ?
Je pense qu'il y a un abus de votre part car c'est vous qui en avez fait la demande et pas votre fille . Elle n'a pas nécessairement le droit au logement social. Je pense que si vous dites clairement que le logement sera occupé par votre fille, il y aura refus de l'organisme HLM et affectation de ce logement à quelqu'un d'autre.

Par **morobar**, le **14/12/2019** à **07:38**

Bjr,
A mon avis le projet est autre. Déménager vers le nouvel appartement et conserver la propriété de l'ancien pour y loger la fille.
C'est faisable et j'ignore comment pourrait réagir le nouveau bailleur social, mais à mon avis démunie de moyen d'action.
Par contre il est possible que la vente s'accompagne de conditions, surtout s'il y a une fiscalité d'aide à l'acquisition.
Ce qui est sûr est que la location est réglementée
voir ici :
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F282>